

cadre réservé à l'administration

Date de réception / /

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

☐ Première demande

Convention pluriannuelle sur objectifs avec la ville de Pantin

☐ Renouvellement de demande

Si oui, taux d'occupation par semaine :

☐ oui | | | | | | | | | | ☐ Non

L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Sigle _____

Adresse du siège social :

Code Postal

--	--	--	--	--

Ville :

Personne référente

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone

Courriel :@.....

Nature de l'association

Objet social :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée l'association :

Date de publication de la création au Journal officiel : / /

Numéro du Répertoire National des Associations (RNA) délivré par la préfecture, ou à défaut le numéro de récépissé en préfecture

Numéro de Siret ou Siren : obligatoire

Nom du commissaire aux comptes :

L'association dispose d'un agrément administratif :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, nom de l'organisme : Depuis le / /

L'association est reconnue d'utilité publique

☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de publication au Journal officiel / /

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom prénom			
Adresse			
Code postal Ville			
Téléphone			
Courriel	@	@	@

VIE DE L'ASSOCIATION EN CHIFFRES

Adhérents	Bénévoles	Salariés
Total 	Total 	CDI
Dont Pantinois 	Dont Pantinois 	CDD
		Service Civique
		Adulte Relais
		Équivalent temps plein

ÉTAT DES PRESTATIONS EN NATURE DE LA VILLE DE PANTIN EN 2024

Mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux

Libellé	Nom du local	Fréquence, période, dates
Locaux mis à disposition à titre permanent (indiquer l'adresse)		
Locaux mis à disposition à titre ponctuel (indiquer l'adresse)		

Mise a disposition de biens ou services a titre gracieux

Matériels mis à disposition	Evénement(s) concerné(s)	Fréquence, période, dates
Tables/chaises/grilles/ sonorisation		
Autocars		
Fluides à titre gracieux		
Vernissage		
Autres (personnel municipal, produits alimentaires, ...)		

* valorisation financière ou, à défaut, éléments quantitatifs permettant une estimation

DESCRIPTION DES BESOINS EN 2025/2026

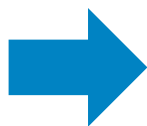
Votre activité permet-elle de partager les locaux avec une ou plusieurs association ? ☐ oui ☐ Non

Nombre d'usagers envisagés :

Besoins spécifiques :
.....
.....
.....

Jours d'utilisation
Pour chaque jour, inscrivez les horaires (à titre indicatif)

- ☐ lundi
- ☐ mardi
- ☐ mercredi
- ☐ jeudi
- ☐ vendredi
- ☐ samedi



SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTÉ

Pour être valable, cette demande d'attribution d'un bureau administratif doit respecter la date limite de dépôt fixée au 20 juin 2025

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR (si le service instructeur ne les possède pas ou en cas de modifications)

- Formulaire de demande d'attribution d'un bureau administratif 2023/2024 dûment rempli, daté et signé
- Statuts signés
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Photocopie de la publication au Journal officiel
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive + liste des personnes chargées de l'administration avec coordonnées
- Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale (si une assemblée générale est prévue après la date du dépôt, merci de transmettre la semaine qui suit)
- Attestation d'assurance à jour
- Compte de résultat 2024 signé et daté
- Attestation URSSAF le cas échéant
- Budget prévisionnel 2025
- Bilan d'actions 2024-2025 sur la ville de Pantin (actions, publics touchés, partenaires, résultats obtenus)
- Prévisionnel d'actions 2025-2026 sur la ville de Pantin (actions envisagées, publics visés, partenaires, résultats attendus)

La Ville se réserve le droit de proposer un bureau seul ou un bureau partagé en fonction des disponibilités, de la capacité d'accueil et de vos besoins estimés.

Il vous est possible d'utiliser les annexes "Bilan et prévisionnel d'activités" et "Budget"

Le dossier complet doit être

- envoyé par mail à **association@ville-pantin.fr**

ou

- déposé sur place à la **Maison des associations - 61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin**
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

BON À SAVOIR

La ville de Pantin peut vous apporter un soutien avec la mise à disposition d'un bureau et dans la mesure où vos actions et/ou activités sont destinées aux Pantinois.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, il sera prêté une attention toute particulière aux critères suivants :

- association pantinoise ou ayant un impact sur le territoire
- intérêt local des projets
- rigueur administrative et comptable
- fonctionnement démocratique de l'association
- réalité et qualité des actions menées par les associations en 2024 / début 2025
- taux d'occupation du bureau mis à disposition en 2025/2026 (pour les renouvellements)

Les associations sectaires, culturelles ou politiques ne sont pas éligibles.

À l'issue de la commission d'attribution, une notification vous sera envoyée vous informant de l'avis.

Pour tout renseignement : Maison des associations **association@ville-pantin.fr**